

RETOUR AU PAYS DES BURKINABÉ DE CÔTE-D'IVOIRE

Depuis les
années 60,
la desti-

par Reynald BLION

Socio-économiste.
Allocataire de recherche
ORSTOM
Ouagadougou, Burkina-
Faso

nation privilégiée de l'émigration burkinabé est la Côte-d'Ivoire. Pourtant, parallèlement à la croissance de l'émigration se développent des mouvements de retour qui, depuis les années 80, s'intensifient. Une cause, bien sûr : les difficultés économiques et la dégradation des conditions de séjour des étrangers en Côte-d'Ivoire. Mais elle n'explique pas tout : les migrations de retour semblent aussi obéir à des stratégies propres aux migrants (trajectoires professionnelles, résidentielles et familiales).

LE Burkina-Faso (ex-Haute-Volta)¹ connaît depuis le début du XX^e siècle une émigration croissante. L'origine de ce phénomène migratoire peut se comprendre au regard des politiques de l'administration coloniale et des réactions de la population burkinabé à ces politiques.

Des mouvements de populations impulsés sous la colonisation

Le recours au travail forcé, l'impôt par capitation, le démembrement de la Haute-Volta² entre le Mali, le Niger et la Côte-d'Ivoire et, enfin, la création du SIAMO (Syndicat interprofessionnel d'acheminement de la main-d'œuvre) devaient permettre au Burkina-Faso de jouer son rôle de réservoir de main-d'œuvre des pays côtiers, tel que l'avait conçu la puissance coloniale. L'ensemble de ces mesures devait entraîner le développement de courants migratoires externes burkinabé vers le Ghana et la Côte-d'Ivoire.

En 1923, pour 100 travailleurs burkinabé au Ghana, il y en avait 33 en Côte-d'Ivoire³. Voulant échapper au travail forcé, les Burkinabé se dirigèrent vers le Ghana. Après son abolition, et afin d'entretenir ces "migrations forcées", l'administration britannique proposa, pour les manœuvres travaillant dans les plantations, des rémunérations supérieures à celles versées en Côte-d'Ivoire. A la fin des années

60, le Ghana était encore le premier producteur de cacao.

Les Burkinabé migrant vers la Côte-d'Ivoire contribuèrent de leur côté aux objectifs de la politique coloniale française. Ils participèrent à la fois au développement des plantations de café et de cacao, et à la construction de la ligne ferroviaire Abidjan-Ouagadougou, du port d'Abidjan... A la veille des indépendances, la Côte-d'Ivoire était devenue la destination privilégiée des Burkinabé. Entre 1951 et 1958, le Siamo avait en effet permis le recrutement de 230 000 Burkinabé sur le territoire ivoirien. Il y avait alors 100 travailleurs burkinabé au Ghana pour 220 en Côte-d'Ivoire.

1960-1985 : croissance continue de l'émigration externe vers la Côte- d'Ivoire

A des migrations, "forcées" puis "volontaires", organisées par l'administration coloniale française succède alors une migration internationale "spontanée". De 155 000 personnes en 1961, la communauté burkinabé résidant à l'étranger passe à 750 000 personnes vingt-cinq ans plus tard⁴. Ce dernier chiffre est probablement sous-estimé ; le recensement ivoirien de population de 1988⁵ évalue la communauté burkinabé résidant sur son territoire à 1 500 000 personnes, et comprend les enfants de Bur-

1

Les termes Burkina-Faso et Burkinabé (en vigueur depuis août 1984) seront utilisés régressivement par commodité.

2

Opéré entre 1932 et 1947, ce démembrement, en supprimant les formalités administratives, accéléra le recrutement de la main-d'œuvre burkinabé. Au cours de ce partage, la Côte-d'Ivoire reçut plus de 50 % du territoire burkinabé où résidaient plus des deux tiers de la population.

3

Conde, J., *Les Migrations en Haute-Volta*, Division de la population, Washington, Banque mondiale, juin 1978. Cet ouvrage servira de référence essentiellement pour les données postérieures à 1961.

4

Recensement général de la population, 1985 : analyse des résultats définitifs, Ouagadougou, INSD, 1989, 317 p. + données non publiées.

5

Zanou, C.B., *Migrations*, Séminaire national de présentation du RGPH 1988, Abidjan, Direction de la statistique, novembre 1991, 15 p., p. 4.

kinabé nés en Côte-d'Ivoire. Alors qu'une personne sur deux se rendait en Côte-d'Ivoire, ce sont désormais quatre émigrés burkinabé sur cinq qui y résident.

L'attraction croissante de la Côte-d'Ivoire et la réduction importante de l'émigration vers le Ghana peuvent se comprendre au regard de l'évolution économique globale de ces deux pays. En effet, au Ghana, les expulsions successives des étrangers en 1959, puis en 1969, les restrictions apportées aux conditions de séjour (*"Alien Compliance Order"*, 1969), ainsi que la dépréciation et la non-convertibilité de la monnaie ghanéenne expliquent en partie cette diminution. En revanche, la Côte-d'Ivoire a connu dans les années 70 une forte croissance économique fondée sur le développement de l'économie de plantation (cacao, café...). Selon Boutillier et al, *"plus de la moitié des émigrés mossi en 1973 sont employés comme manœuvre agricole dans les plantations avec une proportion croissante des migrants exploitant leur propre plantation, un autre tiers des migrants se trouvant à Abidjan."*⁶

L'émigration internationale touche de nouvelles catégories de population

Si l'émigration des Burkinabé a contribué au développement économique ivoirien en fournissant une main-d'œuvre importante⁷, elle ne peut se comprendre qu'au regard des caractéristiques socio-économiques de la société d'origine.

Au début des années 70, plus de 90 % de la population active burkinabé travaille dans le secteur agricole. La production est en majorité destinée à la couverture des besoins d'autosubsistance. C'est ainsi qu'en 1985 (recensement général de la population, 1985) comme en 1973, les principales zones de départ demeurent les régions rurales. Le pays mossi fournit à lui seul plus de la moitié des effectifs (65 % des départs en 1973⁸, 52 % en 1985).

Le mariage et l'accès à la terre sont placés sous le contrôle des aînés et constituent la clef de l'organisation sociale des Mossi. *"Cette dépendance [des jeunes] par rapport aux aînés qui dure en moyenne jusque l'âge de 35-40 ans est à l'origine pour les jeunes Mossi (...) d'une période de latence (...). C'est la période que le jeune Mossi choisit pour commencer à migrer."*⁹ Autrement dit, l'indépendance financière acquise au cours de la migration ne remet pas en cause la hiérarchie sociale traditionnelle. Ce qui explique peut-être le faible investissement dans l'agriculture de l'argent rapatrié par les migrants.

En 1985, un migrant sur trois est une femme et un sur quatre est un enfant de moins de 15 ans alors que, vingt-cinq ans plus tôt, ces rapports étaient respectivement de un pour six et de un pour dix. Cette

double évolution de la part des enfants et du rapport de masculinité au sein de la population émigrée semble indiquer le passage d'une migration internationale individuelle et masculine à une migration internationale "familiale".

Les difficultés économiques récentes de la Côte-d'Ivoire conduisent à s'interroger sur l'évolution des stratégies migratoires individuelles et familiales des ressortissants burkinabé dans ce pays, d'autant que leurs migrations internationales prennent des formes plurielles.

Les migrations de retour

Parallèlement à la croissance de l'émigration se développent des mouvements de retour. Si, entre 1969 et 1973,¹⁰ le flux annuel moyen des retours est estimé à 37 000 personnes, selon les données du recensement général de population (RGP, 1985), entre 1984 et 1985, ce mouvement peut être évalué à plus de 50 000 personnes. Pour être plus précis, l'augmentation des retours est deux fois supérieure à celle des départs. C'est de Côte-d'Ivoire que continuent de rentrer trois Burkinabé sur quatre.

Les migrants burkinabé sont aujourd'hui moins nombreux à rentrer en zone rurale que par le passé. En 1973, ils étaient 90 % à opter pour le milieu rural au retour de leur migration, en 1985, ils ne sont plus que 78 %. Ils sont aussi moins nombreux à rejoindre le pays mossi. Si le milieu urbain accueille davantage de migrants de retour, respectivement les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso demeurent les destinations privilégiées.

Une réaction à la crise ivoirienne ?

Si la part relative des retours de Côte-d'Ivoire diminue dans le mouvement global des retours, cependant l'ampleur de ces mouvements incite à rechercher en premier lieu, dans l'évolution socio-politique et économique récente de ce pays, l'origine de ce phénomène.

En 1978-1979, la chute des cours des produits de base réduit fortement les ressources extérieures de la Côte-d'Ivoire, nécessaires au financement de l'activité économique : *"la croissance économique, alimentée par le secteur public [ayant pris] le relais du secteur agricole, s'arrête"*¹¹.

Par ailleurs, on assiste à une contraction progressive du marché de l'emploi urbain : dans les secteurs privés secondaires et tertiaires, les licenciements augmentent et les revenus se réduisent à compter des années 80. Ne pouvant plus bénéficier des services ivoiriens de la main-d'œuvre (OMOCI), du fait de la généralisation de la politique d'ivoirisation – conséquence de la crise –, les étrangers, une fois licenciés,

6
Boutillier J. L., Quesnel A., Vaugelade J., *Systèmes socio-économiques mossi et migrations*, Cahiers ORSTOM, SH, vol. XIV, n° 4, 1977, pp. 361-381, p. 373.

7
Faure Y. A. et Medard J. F., *Etat de bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, – Karthala, 1982.

8
Coulibaly S., Gregory J., Piche V., *Les migrations voltaïques : importance et ambivalence de la migration voltaïque*, tome 1, INSD, Ottawa, CRDI, 1980, 144 p.

9
Boutillier J. L. et al, op. cit., p. 366.

10
Coulibaly S. et al, op. cit., p. 39.

11
Faure Y. A., "Le quatrième plan d'ajustement structurel de la Côte-d'Ivoire : de la technique économique à l'économie politique", *Canadian Journal of Development Studies*, (Revue canadienne d'études du développement), octobre 1992, p. 2.

ne peuvent plus espérer un nouvel emploi dans le secteur "moderne" de l'économie.

Enfin, l'instauration, à partir de 1991, des cartes de séjour obligatoires pour les étrangers permet d'accroître les recettes publiques et témoigne de la dégradation des conditions d'accueil des étrangers en Côte-d'Ivoire. Pourtant, si cette détérioration des conditions de séjour peut justifier la croissance des retours des Burkinabé, elle ne peut à elle seule expliquer ces mouvements.

Le retour : une étape particulière dans un système migratoire

C'est en analysant les conditions initiales du parcours migratoire de l'individu, au regard des caractéristiques socio-économiques des sociétés d'origine et d'accueil, que l'on peut comprendre les migrations de retour qui participent d'un système plus large. C'est en fait prendre "le retour au pays" comme un révélateur des stratégies migratoires des Burkinabé, et donc des trajectoires professionnelles, résidentielles et familiales qui y sont associées, et leur évolution, et de leurs effets probables dans un cadre socio-économique dynamique et évolutif. De premiers constats peuvent être établis à partir des entretiens menés au Burkina (milieu rural mossi et Ouagadougou) et en Côte-d'Ivoire.

Si les départs s'inscrivent dans des réseaux structurés, les retours sont moins organisés et dépendent d'initiatives individuelles

Itinéraires professionnels

Au moment de leur premier départ, la quasi-totalité des migrants sont célibataires et aides familiaux dans l'agriculture. Ils se dirigent principalement vers les zones de plantation. Arrivés en Côte-d'Ivoire, ils sont hébergés pour une période pouvant couvrir la totalité de leur séjour par un frère, du même lignage, ou, au sens large, ressortissant du même village d'origine. Aides familiaux ou employés à la tâche dans une plantation, ils obtiennent d'abord ces emplois par l'intermédiaire d'un Burkinabé résidant en Côte-d'Ivoire. Ces "logeurs" détiennent une position importante au sein de ces plantations : selon certains, un propriétaire sur quatre serait burkinabé dans la région de Soubré, région la plus dynamique actuellement dans ce secteur.

Moins nombreux sont ceux qui optent pour un travail en milieu urbain, qu'il s'agisse ou non d'une

première migration. Commerçants, tailleurs ou mécaniciens, ils sont apprentis au sein d'une unité appartenant à un Burkinabé. Boys, cuisiniers ou gardiens, leur candidature est proposée par un compatriote ou pour remplacer l'un d'entre eux.

Au travers de ces itinéraires professionnels, il semble que la communauté burkinabé tente d'élargir son espace de vie en intégrant de nouveaux territoires.

Les premiers retours

Indépendamment de la durée totale du parcours migratoire et de la génération considérée, le premier retour au pays a lieu en moyenne trois ans après et correspond au mariage ou à sa préparation. En premier mariage, les migrants burkinabé épousent des femmes de leur village d'origine. Quant à la cérémonie, elle n'a pas toujours lieu au village, des femmes burkinabé partent rejoindre leur futur époux en Côte-d'Ivoire. Si ces femmes rentrent le plus souvent pour accoucher dans leur pays, leur séjour en Côte-d'Ivoire est de longue durée. A la différence d'autres sociétés polygames, dans la communauté burkinabé émigrée la cohabitation entre plusieurs femmes est une pratique relativement fréquente dans le pays d'émigration. En milieu rural ivoirien, les migrantes prennent une part active aux travaux de plantation, quel que soit leur rang matrimonial. En revanche, en milieu urbain, les premières femmes développent des petits commerces, le plus souvent alimentaires.

Outre ces premiers retours, les visites au village peuvent être motivées par le décès d'un parent qui pourra entraîner certaines obligations sociales. A la suite du décès d'un chef de concession ou d'exploitation, le migrant devant lui succéder verra son parcours migratoire interrompu pour un temps, voire définitivement.

Si les itinéraires migratoires sont en moyenne entrecoupés de trois retours au village, il n'est pas possible de relever des tendances particulières quant à la nature des retours suivants. Ni les différences d'orientation, ni les différences de durée des parcours migratoires n'apportent un éclairage pertinent.

Non-retours, retours "catastrophes", retours "construits" ?

Qu'en est-il des retours récents des Burkinabé de Côte-d'Ivoire, sont-ils à relier à la situation économique actuelle des deux pays ou bien ont-ils leurs logiques propres ? Difficile de trancher.

D'où rentrent-ils ?

Il est vrai que l'on assiste à des retours "catastrophes" de la part de chômeurs burkinabé installés à Abidjan. Ces retours seront plus ou moins hâtifs en fonction des statuts professionnels et résidentiels

qu'occupaient ces migrants. En cascade, ces processus touchent aussi les Ivoiriens conduits, en nombre croissant, à rechercher des emplois dans les villes de l'intérieur.

Les retours des migrants burkinabé du milieu rural ivoirien sont moins systématiques. Épargné au début de la crise, le secteur de la plantation ne sera touché qu'à partir de 1989 quand les autorités décideront de répercuter la chute des cours mondiaux des produits de base sur les producteurs. Les prix d'achats garantis aux planteurs seront réduits de moitié. De surcroît, pour faire face à ces difficultés, les planteurs burkinabé, qu'ils soient propriétaires ou métayers, feront jouer leurs réseaux. Ils auront recours plus abondamment à la main-d'œuvre familiale, ce que révèlent les va-et-vient toujours constatés entre le Burkina et la Côte-d'Ivoire.

Où rentrent-ils ?

Il est aussi fréquent que des enfants, nés en Côte-d'Ivoire ou qui ont accompagné dans un premier temps leurs parents, rentrent aujourd'hui au village. Confiés à des membres de la famille paternelle, ils participent aux travaux agricoles et domestiques ou, pour les filles promises, vont rejoindre leur mari. Autre motif de retour : la scolarisation dans le pays d'origine. Les coûts de scolarisation, en forte augmentation en Côte-d'Ivoire, en particulier à Abidjan, amplifient les pratiques de "confiage". Les enfants burkinabé poursuivent alors leur scolarité au pays d'origine ; les enfants ivoiriens sont aussi de plus en plus nombreux à rejoindre l'école du village d'origine ou de la ville voisine.

Les retours en milieu rural demeurent majoritaires et donnent lieu à des investissements productifs au village. Il n'est pas rare de voir les Burkinabé acheter du bétail, des charrues en vue d'asseoir les activités agricoles et de développer les cultures maraîchères. D'autres encore investissent prioritairement dans des petites activités commerciales et artisanales : ils ouvrent des épiceries, des ateliers de réparations. L'argent peut être aussi investi dans les zones d'origine, sans que le migrant soit pour autant présent ; il peut avoir confié cette charge à un parent.

Si les retours en milieu urbain sont moins nombreux, ils mettent en lumière des stratégies migratoires apparemment nouvelles. Les retours en milieu urbain s'orientent vers la capitale, Ouagadougou, mais aussi vers l'ancienne capitale coloniale et métropole commerciale dioula, Bobo Dioulasso. Ces installations dépendent des qualifications professionnelles acquises en cours de migration et de la volonté de l'individu de les mettre en valeur au retour. Dans cette perspective, certains migrants ne rapatrient pas l'ensemble de leur revenu au village et préfèrent en utiliser une partie pour un apprentissage personnel de tailleurs ou de mécaniciens. Leur statut

de migrant leur permet de tisser des liens sur un espace élargi et de prendre contact avec des citadins burkinabé qui, par la suite, pourront les soutenir dans leur future insertion professionnelle et résidentielle.

D'autres migrants, qui avaient diversifié leurs activités dans le pays d'immigration en multipliant au plan géographique les lieux d'installation, sont amenés, dans cette période d'instabilité économique, à construire également leur retour. C'est ainsi qu'ils redéploient leurs activités dans le pays d'origine tout en les limitant en Côte-d'Ivoire.

Il semblerait qu'une partie de la population émigrée burkinabé s'implante au retour à l'extérieur de sa région d'origine. Certains s'installent dans les régions rurales (zone pluriethnique) et urbaines (Banfora) de l'ouest du Burkina. Ces redistributions géographiques traduisent-elles une volonté de mettre des distances par rapport à la société d'origine ? Ou bien encore s'agit-il d'une stratégie de multiplication des lieux sociaux de reproduction ?

Comparativement aux migrations de départs qui semblent s'inscrire dans des réseaux très structurés, les retours apparaissent moins organisés et, quand ils le sont, dépendent davantage d'initiatives individuelles. Les associations de ressortissants ne semblent pas avoir anticipé ces mouvements, preuve en est le soutien ponctuel qu'elles offrent aux candidats au retour. Il faut dire aussi que, conscientes de ne pas répondre aux attentes des émigrés, elles traversent une période de restructuration.

Ce malaise et ce décalage dans le temps entre les préoccupations immédiates des émigrés et les prestations offertes par les associations se répercutent aussi au plan national. On peut s'étonner de la création très récente (juillet 1991) du secrétariat d'Etat des Burkinabé à l'extérieur dans un pays où l'émigration est à la fois ancienne et massive. On peut encore s'étonner de la fragilité de cette structure supprimée en juin 1992 et rebaptisée Conseil supérieur des Burkinabé à l'extérieur, ainsi que de ses préoccupations majeures. Si, à la veille des élections, le migrant était considéré comme un électeur potentiel, au lendemain des votes électoraux qui ont "reconduit" l'actuel gouvernement, sans que précisément cette communauté émigrée n'ait pu y participer, comment cette structure étatique pourra-t-elle prendre en compte les intérêts des migrants ? L'Association de soutien aux efforts d'insertion des Burkinabé de l'extérieur s'est créée, quant à elle, à l'initiative d'anciens émigrés avec pour objectifs essentiels de capter l'épargne des migrants et de faciliter leur réinsertion. Cette création récente, même si elle est différée dans le temps par rapport à l'accroissement des retours, ne traduit-elle pas une volonté effective de prendre en compte les besoins des migrants ?